



COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

Pour la Pépinière d'entreprises de Montlieu-la-Garde :

- Une autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels avec **SASU LIBER DESIGN** pour l'atelier n°2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour 1 an. Le montant mensuel du loyer est de 627,48€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le 28 DEC. 2023

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex